

Le Directeur

ARRÊTÉ N° 2018 – 41

Relatif aux jurys d'examen du diplôme franco-allemand

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le règlement des études ;

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys d'examen du diplôme parcours franco-allemand pour l'année universitaire 2018-2019 sont composés :

2^{ème} année : (semestres 1, 2 et session 2)

Président : Rainer GREGAREK (PRAG)

Suppléant : Sophie DOUDET (MCF)

Membres :

Semestre 1 : William BENESSIANO (MCF), Sophie DOUDET (MCF), Michèle GIOVANETTI (Chargée d'enseignement vacataire), Robin PRESTHUS (Maître de langues).

Semestre 2 : Nicolas BADALASSI (MCF), William BENESSIANO (MCF), Michèle GIOVANETTI (Chargée d'enseignement vacataire), Robin PRESTHUS (Maître de langues).

Session 2 : Nicolas BADALASSI (MCF), William BENESSIANO (MCF), Sophie DOUDET (MCF), Michèle GIOVANETTI (Chargée d'enseignement vacataire), Robin PRESTHUS (Maître de langues).

5^{ème} année : (semestres 1, 2 et session 2)

Président : Rostane MEHDI (PR)

Suppléant : Rainer GREGAREK (PRAG)

Membres :

Semestre 1 : Philippe ALDRIN (PR), Nicolas BADALASSI (MCF).

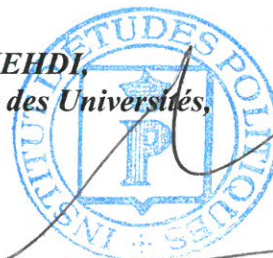
Semestre 2 : Philippe ALDRIN (PR), Nicolas BADALASSI (MCF).

Session 2 : Philippe ALDRIN (PR), Nicolas BADALASSI (MCF).

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 novembre 2018

Rostane MEHDI
Professeur des Universités,
Directeur.



DATE D'AFFICHAGE :

16.11.2018